****Réunion du 18 Mars 2022

**Groupe de travail – Guide juridique et pratique d’accompagnement de la personne âgée en perte d’autonomie au domicile**

***Présents :***

**Bao Hoa DANG,** Directrice de l’association Arc en ciel

**Benoist GAUTHIER**, Responsable du SAAD Epinay

**Catherine DUBAS**, Agent d’encadrement – SAAD Epinay

**Célina AUTIN**, Chargée d’animation territoriale – DAC93 Sud

**Céline CANINI**, Chargée d’études juridiques - CD

**Emma PETIT**, Chargée de mission DAC 93 Nord

**Isma ZALAMBANI**,

**Jacques GOULEY**, Chargé d’études juridiques - CD

**Meriem DJEZAR**, Stagiaire DAC93 Nord

**Myriam LE TALLEC-GREGOIRE**, Cheffe du bureau de l’évaluation et du développement - CD

**Nicole CHARBONNIER**, Responsable du pôle gérontologie – CCAS Aulnay-sous-Bois

**Zahéra CHIKH,** Circonscription Clichy-sous-Bois

**Zoé VIGNALOU**, Coordinatrice de parcours – DAC93 Nord

***Excusés :***

**CHAAYA Marlène**, AS Pôle social, direction de l'action sociale et des relations avec les usagers – Pantin

**Déborah TOUATI**, Coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale Intercommunal

**Florence JULIENNE THOMAS**, Coordinatrice de l'évaluation médico-sociale - CD

**Nathalie RUTELLA**, Infirmière en psychiatrie – GHT GPNE

**Valérie PHARAMOND**, Direction du pôle action sociale - Epinay

**WSEVOLOJSKY Serge,** Directeur du pôle EHPAD – Association HOVIA

**Rappel de l’ordre du jour :**

* Point sur les travaux précédents et le guide de la MAIA Occitanie
* Point vos attentes en tant que participants à ce groupe de travail
* Définition de nos objectifs de travail au sein de ce groupe

**Travaux précédents :**

Nous avons deux outils comme base de travail pour répondre aux questions pratiques de l’accompagnement à domicile :

* **Guide juridique de la MAIA Occitanie** : [https://www.personnes-agees-occitanie.fr/guide-juridique](https://antiphishing.vadesecure.com/v4?f=SXFHV0doZ0hlNkF0enZmVucdO9EWa_a2lQmgp0C5rbEOeR3s5KJqW5RkyLG8ni4w&i=empzeXJKYXZmc05YYWxacww79GlgYjXZQK_pwV_AaxA&k=NcQA&r=VmtndDVTbzdiM2ZTWE5zNMyuIdTZaAwKmJiEChlHVnokwAXKXQT8GODCPUGdGLj2PULPwGPxtN479pEjx9TLsw&s=7ca03385f99ec3022ed55199ebfa197abb57cfe391023575e24bb9b1d4c9ab5d&u=https%3A%2F%2Fwww.personnes-agees-occitanie.fr%2Fguide-juridique)
* **« Guide juridique de l’échange et du partage d’informations : travailler en équipe de soins » de la MAIA Seine-Saint-Denis et du Service Social Départemental de Seine-Saint-Denis**, de juin 2017 : <https://maillage93.sante-idf.fr/accueil/outils-du-guichet-integre/corps-principal/le-guide-juridique-de-lechange-e.html>

**Attentes du groupe :**

* **Réflexion autour du partage et de la communication d’information**

Sur ce point, l’enjeu est de savoir :

* *Comment communiquer et échanger des informations en santé ?*

Pour répondre à cette question il est nécessaire de préciser la **notion « d’équipe de soins »** au sens de la loi de modernisation du système de santé de 2016 et que faire lorsque que l’on est pas une équipe de soins ?

La notion d’**anonymisation des données** (identité, pathologie, ressources…) doit aussi être évoqué pour discuter des situations de patient au sein de « l’équipe de soins ».

* *Avec qui est-il possible de partager et d’échanger ces informations ?*

Pour répondre à cette interrogation, il convient de définir ce qu’est le **« secret professionnel »** qui sont liés à la communication et à l’échange d’information.

Par exemple, le groupe de travail s’est demandé si ces informations pouvaient être partagé au cours d’une RESAD, avec des bénévoles, ou avec des personnes qui ne sont pas soumises au secret professionnel ?

Qu’en est-il de la communication d’information auprès de l’entourage de la personne ? A quelles informations ont-ils accès ? Dans quelle mesure le professionnel doit prendre en compte l’avis de l’entourage ? Par exemple, pour les EMS APA face à des personnes âgées dépendantes et à leurs entourages qui donnent leurs avis.

* *Quel mode de communication privilégier pour le partage et la communication d’information ?*

Le **mode de communication** est un élément important à prendre en compte. Il existe divers moyens de communication tel que : les mails, téléphone, fax …

Se pose également la question des écrits qui sont transmis entre les différents professionnels sur une situation : faut-il rester factuel ou non, noter ses impressions ?

Qu’en est-il des notes rédiger par les professionnels dans le cadre de leur exercice, à qui appartiennent-elles ?

* **Réflexion autour du maintien à domicile**

Divers cas de figures et interrogations se sont posés :

* Cas de la personne enfermée à son domicile : que faire ?
* Intervenants à domicile et vidéosurveillance
* Mise en danger ou non-assistance à personne en danger : quelle réaction de la part du professionnel témoin ? Par exemple, face à des faits de violences conjugales, une personne qui possède des bonbonnes de gaz à son domicile ou encore le fait de découvrir une arme au domicile du patient ou de savoir que ce dernier en détient une…
* Le domicile est un lieu de trafic : comment procéder ?
* Récupérer des affaires appartenant au patient à son domicile sans sa présence
* Entrée au domicile du patient sans son consentement, comment faire ? (J. GOULEY, sur décision du maire)
* Possession d’affaires personnelles du patient par un professionnel (papier identité, clés …) : que faire ?
* Conduite d’un véhicule par des personnes âgées
* **Réflexion autour des soins sans consentement**

Rappel de notion comme :

* Le consentement,
* Le discernement,
* L’hospitalisation sur demande d’un tiers

**Comment répondre à ces questions ?**

* Possibilité de partir de cas pratiques illustrant les différentes situations envisageables
* Introduire une dimension éthique au sein de l’outil, mais point de vigilance : ne pas créer une manière type de penser pour les professionnels
* Avoir des repères juridiques forts 🡪 rendre la loi accessible et simplifiée

Sur la **forme de l’outil** : il pourrait prendre la forme de questions/réponses, dans un format pratique et accessible, ou par un système de catégories.

Réflexion sur la création d’un groupe pour répondre à des questions précises : « RESAD juridique » ?

**Actions à venir :**

* Lire le guide juridique réalisé par le MAIA Occitanie pour identifier des axes de travail à venir
* Rédiger 3 lignes de cas pratiques sur des situations afin de servir d’illustration
* Pour le DAC : trouver les grands thèmes importants à avoir (+ juridique)

+ Une nouvelle base de travail transmise par J.GOULEY : « Fiches juridiques : Le secret professionnel et le partage de l’information dans le domaine social et médico-social » du Conseil départemental 2021.

**La prochaine rencontre aura lieu le 2 Juin à 14h**